

## Beaujolais

**RÉUNION PRÉ-VENDANGES /** Premier pas vers le millésime 2024 avec la réunion prévendanges qui s'est tenu le 18 juillet. Au programme : conditions climatiques variées, contrôles viticoles, prospection, réglementation.

# Prévision du millésime 2024



Les prospections flavescence dorée auront lieu du 22 août jusqu'au 6 septembre et du 30 septembre jusqu'au 18 octobre.

La réunion prévendanges s'est tenue le jeudi 18 juillet avec une présentation détaillée d'Axel de Couët, conseiller viticulture à la chambre d'agriculture du Rhône, sur le millésime 2024 et ses conditions climatiques. Un moment opportun pour représenter le Réseau maturation, un outil de travail crucial regroupant divers organismes du Beaujolais tels que l'IFV Sicarex, avec un soutien financier d'Inter Beaujolais. « Nous produisons 2 bulletins par semaine grâce à un réseau de 29 parcelles, ce qui nous permet d'obtenir des données solides pour la profession. L'année dernière, nous avons effectué 900 prélèvements de gamay et 250 de chardonnay. Nous cherchons toujours à étoffer ce réseau, donc si vous êtes intéressés, n'hésitez pas. »

### Un premier semestre contrasté

Le millésime 2024 a débuté avec des mois de janvier, février et mars particulièrement doux et pluvieux, enregistrant un excédent de pluie de 120 mm à la fin mars. « Le débourrement a été précoce cette année, dès le 31 mars, similaire à 2020 et avec une semaine d'avance par rapport à l'an dernier », a précisé Axel de Couët. Cependant, le climat a pris une tournure plus complexe avec des mois d'avril, mai et juin plus froids et encore plus humides que la normale. « Nous avons terminé juin avec un excédent de 230 mm de pluie et une floraison qui s'est fait attendre, se déroulant fin juin en moyenne, soit une semaine d'avance par rapport à l'année dernière. » Le début du mois de juillet a suivi la tendance des mois précédents, avec une pluviométrie moyenne de 40 mm en moyenne. Axel de Couët a comparé la date de floraison du millésime 2024 avec les années 2000, 2012, 2019, et 2021, précisant que « le ban des vendanges était le 9 septembre ces années-là ».

### Stades phénologiques, maladies et dégâts

Concernant les stades phénologiques, ils présentent une hétérogénéité au sein de mêmes parcelles. « La véraison devrait commencer entre fin juillet et début août. » En termes de maladies, l'année a été particulièrement difficile. « Nous avons connu une forte pression de mildiou et observons aussi du black-rot sur les grappes. La pression de l'oïdium reste également élevée sur les parcelles historiques sensibles », a alerté Axel de

Couët. Les épisodes de gel des 25 mars et 19 avril ont touché certaines parcelles de chardonnay, tandis que des orages de grêle début et mi-juin ont causé des dégâts importants, notamment à Morancé et Beaujeu, avec une moyenne de 40 % de pertes.

Axel de Couët a partagé les prévisions pour le ban des vendanges, estimant qu'elles pourraient débuter à la fin de la première semaine de septembre. « Nous commencerons les prélèvements pour le gamay dès le 8 août, lorsque 25 % de véraison sera atteint, et pour le chardonnay, soit le 5 août ou le 8 août », a-t-il conclu.

### Points techniques et contrôles internes

Christine Foch, technicienne à l'ODG des crus du Beaujolais, et Adrien Coudreuse, technicien à l'ODG beaujolais - beaujolais villages, ont abordé des points techniques sur le contrôle interne et la prospection de la flavescence dorée. Les prospections auront lieu du 22 août jusqu'au 6 septembre et du 30 septembre jusqu'au 18 octobre. « Il faudra signer en début de prospection mais également à la fin pour éviter toute interruption. » Pour les beaujolais et beaujolais villages, 750 ha sont à contrôler, tandis que pour les crus, 620 ha. Véronique Bernard, coordinatrice a rapporté les résultats des visites de vignes pour les crus, effectuées entre le 20 juin et le 10 juillet. Les problèmes les plus récurrents incluent : de l'enherbement non maîtrisé, des vignes non taillées, des pieds morts et manquants, des parcelles en friche ainsi qu'une hauteur de feuillage inadéquate. Même constat du côté des beaujolais - beaujolais villages.

### Rappel réglementaire

Pauline Bruyas, directrice de l'ODG beaujolais - beaujolais villages, a rappelé des points essentiels de la réglementation concernant le recours à des prestataires de services. Pour éviter de telles situations, quatre éléments indispensables que les viticulteurs doivent exiger lors de la collaboration avec un prestataire de services : un contrat commercial en français, une liste et un nombre de salariés, un représentant en France et parlant français. De plus, lorsqu'une entreprise est engagée pour des travaux agricoles, il est crucial de demander une attestation de conformité délivrée par la MSA. ■

Charlotte Favaret

**SANITAIRE /** Les après-midis du 16 et 23 juillet ont réuni les acteurs du vignoble du Beaujolais autour de la lutte contre la flavescence dorée à travers six ateliers thématiques. Malgré les défis financiers, des stratégies innovantes et une responsabilisation accrue des professionnels viticoles sont mises en place pour gérer efficacement la maladie.

# Lutter ensemble contre la flavescence dorée

Les après-midi du 16 et 23 juillet, les principaux acteurs du vignoble du Beaujolais se sont réunis pour sensibiliser à la lutte contre la flavescence dorée. Parmi les organisateurs, figuraient les ODG beaujolais-beaujolais villages, l'ODG des crus du Beaujolais, la chambre d'agriculture du Rhône, la Fredon, la Sicarex, Inter Beaujolais et la communauté de communes Saône Beaujolais. L'événement s'est structuré autour de six ateliers thématiques, chacun offrant des perspectives nouvelles et des informations essentielles pour la lutte.

### PNDV : projets de recherche et axes d'innovation

Le premier atelier a mis en avant les efforts de recherche du Plan national déperissement du vignoble (PNDV). Thibault Laugâa, responsable d'équipe viticulture à la chambre d'agriculture du Rhône a présenté les volets de recherche actuels, incluant l'imagerie, la confusion sexuelle, la lutte biologique, le matériel végétal et les projets à long terme.

### Évaluer l'efficacité de son traitement grâce au comptage

Animé par Brieg Clodré, ingénieur réseau Dephy, cet atelier a détaillé un protocole d'essai pour la lutte biologique contre la flavescence dorée à base de pyrèthre naturel. « Dans le Périgord, un protocole précis de comptage larvaire a permis de réduire le nombre de traitements de trois à un par an, avec une efficacité de 95 % dès le premier traitement ». L'objectif ici n'est pas de prendre un risque, au-delà de 3 larves pour 100 feuilles le traitement est déclenché. « On ne veut faire courir aucun risque aux vignerons, l'objectif est surtout d'emmener le vigneron à être autonome dans la lutte ». Dans le Beaujolais, deux domaines expérimentent ce protocole validé par la Draaf et la Fredon : le château de Poincié à Fleurie et le domaine des Pampres d'or à Saint-Germain-Nuelles. « Sur les deux domaines, c'était trois traitements obligatoires, avant le premier traitement il y avait au comptage 4-5 larves pour 100 feuilles et après le deuxième traitement il ne restait qu'une larve pour 100 feuilles », illustre l'ingénieur. L'objectif pour l'année prochaine est d'intégrer deux autres domaines, « j'ai besoin de cinq ans pour

### Rappel des symptômes

Le plus souvent, on observe 4 symptômes à partir du mois d'août et de manière simultanée :

- une coloration des feuilles en rouge pour le gamay et en jaune pour le chardonnay, les nervures des feuilles se colorent également.
- Un enroulement des feuilles.
- Un non-aoûtement des rameaux qui restent verts et souples.
- Un dessèchement total ou partiel des grappes qui peut intervenir de la floraison à la récolte. ■



Ces après-midi étaient l'occasion pour les vignerons de s'inscrire et d'organiser les prospections et le rôle de chacun.

valider le protocole et je veux être sûr que ça n'entraîne pas plus de contamination ».

### Réussir son bombage

La grande nouveauté de l'année pour les vignerons lors des prospections, c'est le bombage. « Nous avons remplacé les rubans de marquage par un bombage jaune au ras du sol jusqu'à 15 cm sur le pied et sur tout le tour, ce qui permet une meilleure visibilité et durabilité », informe Denis Bec, coordinateur départemental de la filière vigne à la Fredon. Si les inspecteurs de la Fredon gardent leur couleur rose pour bomber les ceps infectés, les vignerons eux, bomberont en jaune. « Ils devront juste mettre une rubalise rose en bout de rang pour identifier si des ceps ont été bombés. »

### Vers une responsabilisation accrue de la profession

Avec l'augmentation des surfaces viticoles infectées, la lutte contre la flavescence dorée fait face à de nouveaux défis, exacerbés par la diminution des moyens financiers alloués par l'État. « On a une augmentation des surfaces qui n'est pas corrélée à une augmentation des moyens et on sait globalement que les moyens financiers mis par l'État ne vont pas augmenter mais plutôt réduire », explique Alan Damiecki, responsable technique de la filière vigne en région à la Fredon. Face à cette situation, il souligne la nécessité d'une prise en main de la lutte par la profession viticole elle-même. Cette

responsabilité croissante est renforcée par la mise en place des programmes sanitaires d'intérêts collectifs (PSIC). Pour la flavescence dorée, la stratégie évolue vers l'enrayement plutôt que l'éradication. « Au niveau européen, la nouvelle stratégie est l'enrayement. Nous ne sommes plus en mesure d'éradiquer la maladie, mais dans les zones où elle est installée, il faut empêcher la maladie de se propager », explique le responsable technique. Certaines régions, comme la Nouvelle-Aquitaine, ont déjà adopté cette approche cette année. Un arrêté ministériel, prévu pour 2025, devrait encadrer la stratégie d'enrayement. Les PSIC s'inscrivent dans cette logique, offrant une boîte à outils institutionnelle qui permet de construire et financer un plan de lutte. Plusieurs porteurs de PSIC peuvent être impliqués, incluant des organisations comme la Fredon. Actuellement, un PSIC national pour la filière vigne est en réflexion à la Fredon, avec la reconnaissance de l'État comme un atout majeur. Cette reconnaissance permet d'obtenir des financements publics et d'obliger tous les détenteurs de végétaux à respecter les moyens de lutte définis par les acteurs du PSIC. « Il est crucial de continuer à obliger les gens à lutter », insiste Alan Damiecki. Si le PSIC n'est pas national, il risque de perdre les moyens juridiques nécessaires pour contraindre à la participation aux prospections. ■

Charlotte Favaret